



MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

# Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

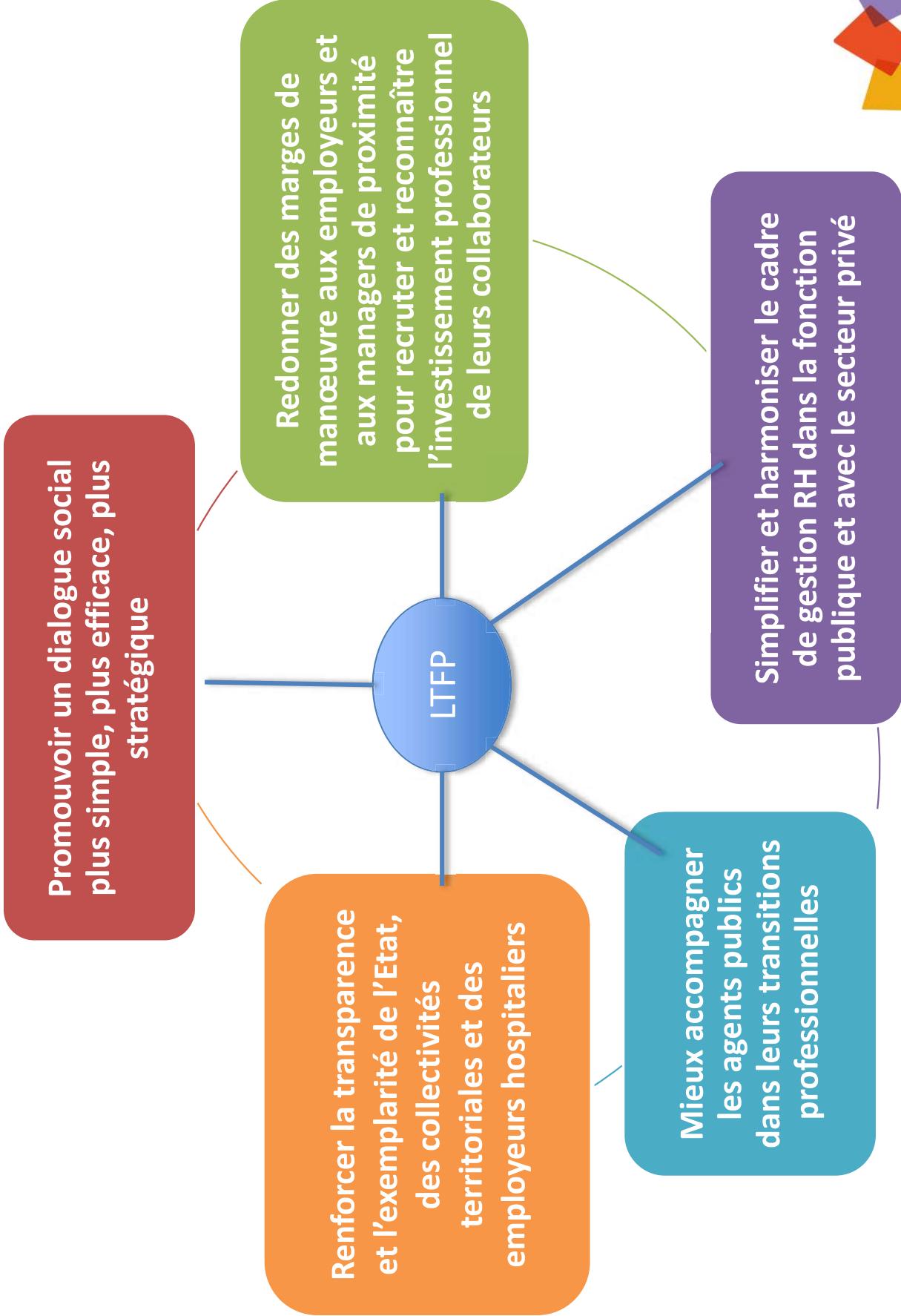
Application et mise en œuvre de la loi



Définitivement adoptée par le Parlement le 23 juillet, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a été publiée au *Journal officiel* le 7 août 2019.

Organisée en 5 titres, elle comporte 95 articles qui traduisent cinq grandes orientations





La mise en œuvre de la loi :

- ↑ 1/3 des dispositions d'application immédiate
- ↑ Plus de cinquante décrets d'application
- ↑ 7 projets d'ordonnances : négociation collective, 3 dans le champ de la formation, santé, PSC, codification
- ↑ 5 rapports



Une volonté du Président de la République, du Gouvernement et du Parlement d'une mise en œuvre rapide de la loi

⇒ *L'essentiel des dispositions entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020*

Le début d'une nouvelle phase de concertation avec organisations syndicales représentatives et employeurs publics

⇒ *Des modalités de concertation adaptées, pour tenir compte du calendrier, de certaines spécificités par versant et des enjeux soulevés par certains textes*



Les principaux textes seront préparés avant consultation de l'instance compétente par une concertation interministérielle et inter-versants et des GT approfondis à la DGAFP avec les représentants des personnels et les employeurs publics :

- *LDG/CAP*
- *Procédure recrutement contrat*
- *Rupture conventionnelle*
- *Accompagnement des restructurations, etc*



2019

Décembre

Novembre

Octobre

Septembre

**CSFPT 16/10**  
- Décret TNC  
- Décret CSFPT

**CCFP 17/10**  
- LDG/CAP  
- Procédure recrutement contrat  
- Portabilité CPF

**CSFPT 25/09**  
- RIFSEEP FPT

**CCFP 14/11**  
*Rapport annuel de la fonction publique*  
- Rupture conventionnelle  
- Droits chômage  
- Nominations équilibrées

**CSFPT 27/11**  
- Emplois de direction / recrutement direct  
- Mesures CDG et CNFPT  
- Décret apprentissage

**CSFPE 28/11**  
- Emplois de direction  
- Décret contrats  
- Concours national affectations locales

**CCFP du 10 décembre**  
- Déontologie / fusion HATVP  
- Contrat de projet  
- Textes égalité professionnelle  
- ASA parentalité

**CSFPH 11/12**  
- Emplois de direction  
- Accompagnement restructurations  
- Déconcentration gestion des corps  
- Entretien professionnel

Mission Négociation collective  
Mission THIRIEZ

*Concertation PSC + santé au travail*

2020

Février Mars

**CCFP 6/02**

- Textes handicap
- Détrachement d'office
- RSU
- Télétravail
- Usure professionnelle

*Concertation ordonnance HFP – Formation*

*Concertation Ordonnance Négociation*

Concertation instances de dialogue social (Conseils supérieurs, comités sociaux, CAP et CCP)

*Concertation PSC + santé au travail*

## I - Les dispositions communes à plusieurs versants Promouvoir un dialogue social plus stratégique

Fusion des instances CT/CHSCT au sein d'une instance unique : CSA/CST/CSE

Concertation sur des Lignes directrices de Gestion (LDG) en matière de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours professionnels dans le cadre des comités sociaux

Droit d'évocation devant le CCFP d'un sujet relevant d'un Conseil supérieur

Liste des décisions individuelles examinées par les CAP

Recours à la négociation dans la FP

Rapport social unique

Base de données sociales pour les membres des instances

## I - **Les dispositions communes à plusieurs versants**

### **Faciliter les recrutements par contrat et renforcer droits des contractuels**

Décret relatif à la procédure préalable au recrutement des agents contractuels

Création du contrat de projet

Remplacement agent en CITIS

Indemnité de précarité pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à un an

## I - Les dispositions communes à plusieurs versants

### Simplifier et harmoniser le cadre de gestion des agents publics

**Un contrôle déontologique renforcé** notamment par la fusion HATVP/ commission de déontologie et le contrôle des retours des agents et des arrivées de contractuels sur certains emplois

**De nouvelles mesures à venir par ordonnance en matière de protection sociale et de sécurité des agents publics**

**Des droits nouveaux : entretien de carrière en cas de risques d'usure professionnelle, un congé proche aidant, des aménagements horaires pour l'allaitement, le recours ponctuel au télétravail**

**Des mesures d'harmonisation et de simplification pour les agents : harmonisation du régime des ASA, des mesures de cohérence en matière de CITIS, ajustement du SFT et un code de la fonction publique**

**Création d'une nouvelle qualité de témoin dans le cadre d'une procédure disciplinaire, harmonisation de l'échelle des sanctions disciplinaires et suppression des instances supérieures de recours en matière disciplinaire**

**Alignement de la rémunération des apprentis du secteur public sur celles du secteur privé**

## I - Les dispositions communes à plusieurs versants

### Des mesures en faveur de la mobilité et de l'accompagnement des transitions professionnelles

Portabilité public/privé des droits acquis sur le CPF

Les mesures formations : rapprochement et financement des établissements de formation, formation encadrement supérieur, évolution professionnelle des agents les moins qualifiés, en situation de handicap et exposés à des risques professionnels et l'obligation de formation au management pour les nouveaux cadres

Rupture conventionnelle pour les CDI et expérimentation pour les fonctionnaires

Minoration de la contribution pour pension due par les employeurs publics territoriaux et hospitaliers au titre des fonctionnaires de l'Etat mis à disposition ou détachés

Dispositif de détachement d'office en cas d'externalisation

## I - Les dispositions communes à plusieurs versants

### Des mesures en faveur de l'égalité professionnelle

La mise en œuvre d'un plan d'action égalité professionnelle et d'un dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles

Egalité dans les parcours professionnels et les déroulements de carrière : le renforcement du dispositif de nominations équilibrées, le dispositif d'avancement de grade équilibré, la composition équilibrée et la présidence alternée des jurys et comités de sélection

Meilleure prise en compte de la parentalité : la grossesse dans la liste des critères de discrimination, la neutralisation du jour de carence pour congé maladie en cas de grossesse, le maintien des droits à avancement en cas de congé parental ou de disponibilité et avancement « équilibré »

Renforcer l'égalité professionnelle pour les travailleurs en situation de handicap : dispositif expérimental de promotion de corps ou cadre d'emploi, de recrutement sans concours pour les apprentis, portabilité de l'aménagement de poste

## II - Les dispositions spécifiques FPE

**Organisation des CAP par catégories**

**Application de la réforme des CSA et CAP à diverses personnes publiques :**  
magistrats, les militaires, les enseignants –chercheurs, ANCOLS, VNF, ARS, LADOM, La poste

**Les mesures ad hoc en matière de recrutement, de discipline et d'affectation** : dans les exploitations agricoles et dans les CHUV, les établissements d'enseignement supérieur et agricole, pour les armées, pour les enseignants-chercheurs et l'administration pénitentiaire

**Emplois de direction**

**Les mesures en matière d'affectation en PNA**

**Encadrement des rémunérations et indemnisations des membres AAI et API et limite d'âge pour la nomination des présidents d'AAI**

**Les dispositifs d'accompagnement en matière de restructuration**

### III - Les dispositions spécifiques FPT

**Composition CSFPT et mesures transitoires sur les instances en cas de fusion de CT**

**Les CCP uniques pour les contractuels**

**Emplois à temps non complet: assouplissement recrutement contractuel, titulariat et conditions de mise à disposition d'agents par les centres de gestion auprès des collectivités territoriales**

**Les modalités d'organisation des concours**

**Dispositif de prise en charge des fonctionnaires territoriaux momentanément privés d'emploi (FMPE)**

**Fixation des régimes indemnitaire et harmonisation du temps de travail**

**Missions des centres de gestion (CDG) et du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et contribution CNFPT à l'apprentissage**

**Les mesures formation, détachement, retour de disponibilité pour suivre son conjoint**

**Emplois de direction**

**Encadrement du droit de grève dans la fonction publique territoriale**



## IV - Les dispositions spécifiques FPH

**Congé pour formation en matière d'hygiène et sécurité**

**Contrat pour accroissement temporaire d'activité et saisonnier**

**L'intérèsement collectif**

**La création des emplois supérieurs hospitaliers, suppression des arrêtés indiciaires**

**Les mesures en faveur de l'apprentissage**

**Le dispositif d'accompagnement en cas de restructuration**

## V – Les Rapports

**Rapport sur l'application du critère du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) pour l'outre-mer**

**Rapport sur les hautes rémunérations dans la fonction publique en annexe au rapport annuel sur l'état de la fonction publique**

**Temps de travail de 1607 heures dans la FPE**

**Rapport sur les freins à l'apprentissage dans la fonction publique**

**Rapport annuel sur les rémunérations des membres du Conseil constitutionnel des AAI et opérateurs de l'Etat**